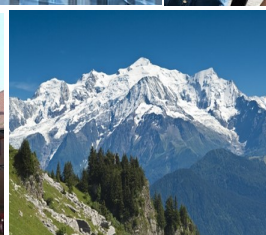
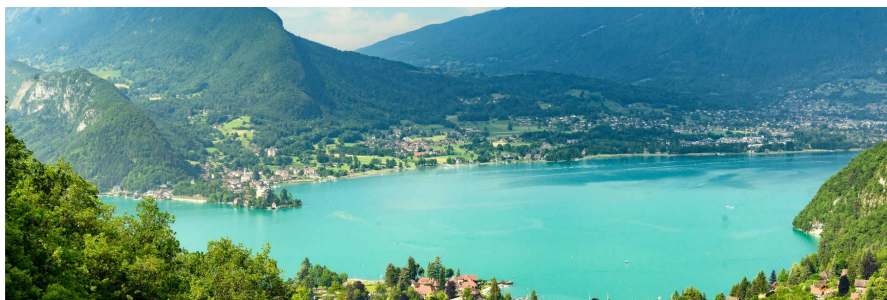


Rapport d'activité 2020

DIRECCTE Auvergne Rhône Alpes
Unité Départementale de Haute-Savoie



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des entreprises,
de la concurrence,
de la consommation,
du travail et de l'emploi**

EDITO

Unité départementale
de Haute-Savoie

DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes



L'année que nous venons de traverser marquera sans doute tout autant notre histoire personnelle que notre vie professionnelle.

La brutalité de cette crise sanitaire, devenue rapidement sociale et économique et à laquelle nous faisons face aujourd'hui encore, a profondément modifié nos organisations : de la distanciation sociale au télétravail, le rapport à l'autre se repense de manière permanente .

Notre relation à l'utilisateur, aux salariés, aux entreprises et à nos partenaires en est également profondément affectée. L'Etat s'en trouve réaffirmé dans ses fonctions régaliennes, sa capacité à agir et à protéger la population.

Nos équipes ont été mobilisées dès le premier jour : dans le soutien à l'économie (activité partielle), ou dans la protection des salariés (contrôle de la bonne application de protocoles sanitaires en entreprise), et l'effort sera maintenu en 2021 à l'heure de la relance et de la lutte contre la pauvreté .

Ce bilan d'activité synthétise une année très atypique, au cours de laquelle notre action s'est inscrite dans la gestion globale de l'urgence sanitaire au sein des services de l'Etat.

A partir du 1er avril, l'urgence sociale viendra compléter la palette de nos compétences. L'accompagnement des populations les plus exposées socialement (bénéficiaires du RSA, public migrant, pupille de l'Etat...) complètera notre action en direction des salariés, des demandeurs d'emploi, des travailleurs handicapés et des jeunes.

C'est dans cette nouvelle configuration, celle de l'Emploi, du Travail et des Solidarités rassemblés dans une direction unique, la DDETS que nous relèverons les défis de 2021.

Bonne lecture.

Chrystèle MARTINEZ

Responsable de l'unité départementale Haute-Savoie de la DIRECCTE

HAUTE-SAVOIE

Les chiffres clés



Située au nord-est de la région Auvergne-Rhône-Alpes et frontalière avec la Suisse et l'Italie, la Haute-Savoie bénéficie à la fois d'une économie productive forte et d'une économie résidentielle développée.

Superficie : 4 388 km² pour près de 829 000 habitants répartis sur 281 communes.

Le département de Haute-Savoie est le plus dynamique de France métropolitaine: **30% de croissance démographique depuis 1999** (15% en AURA, 11% en France métropolitaine) avec 6 893 habitants supplémentaires chaque année en moyenne entre 2016 et 2020, et 10 317 entre 2000 et 2015. Ce dynamisme tient en partie à l'attractivité de la métropole genevoise.

Les territoires de montagne ont tendance à perdre des habitants, accentuant le clivage est/ouest (zones urbaines).

La Haute-Savoie, est le département avec le plus fort taux d'activité en France (**80,1%**) très largement au-dessus de la moyenne régionale (75,2%) et nationale (74,1%).

Le département compte plus de 410 000 actifs dont plus de 200 000 emplois salariés privés. Plus de 104 000 Haut-Savoyards travaillent en Suisse (23% des actifs). On dénombre 72 300 établissements dont **21 200 soit 30% ont au moins 1 salarié.**

En 2020, la demande d'emploi **augmente de 22,7%**, la plus forte hausse de la région, et s'élève à 44 870 demandeurs d'emploi (catégorie A). Le **taux de chômage s'établit à 7,4%**.





L'activité du Pôle Travail

L'inspection du travail en Haute-Savoie

24 sections d'inspection réparties en trois unités de contrôle correspondant à peu près aux arrondissements administratifs, avec des sections concentrant les entreprises du secteur agricole, des sections concentrant les entreprises du secteur des transports, des sections concentrant les entreprises réseaux (ferroviaire, autoroutier, aérien...). 21 agents de contrôle (vacances de poste du fait de mobilité et de départs à la retraite).

Les interventions en 2020 (2 978)

Par type d'interventions :

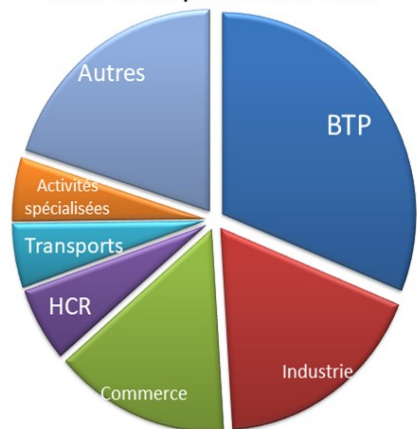
- 1 126 contrôles dans les établissements et sur les chantiers,
- 528 enquêtes,
- 1 203 examens de documents,
- 121 réunions en entreprise,

Dont 139 interventions dans les secteurs de l'agriculture et des transports et 3 interventions dans des conflits.

Par secteur d'activité :

NB : La répartition par secteur d'activité résulte à la fois des priorités nationales (un secteur pourra ainsi concentrer les thèmes des chutes de hauteur, de l'exposition aux fibres d'amiante, du travail illégal et des prestations de services internationales) et de la crise sanitaire en 2020 (les conditions de reprise de l'activité et les mesures de protection).

Interventions par secteur d'activité





L'activité du Pôle Travail

Type d'enquête

- 45 % sur des ruptures de salariés protégés,
- 24,7 % sur des accidents du travail et des maladies professionnelles,
- 30,3 % sur d'autres thématiques.

Les suites à intervention (2 537)

- 77,6 % observations écrites,
- 11,7 % décisions,
- 6,3 % de mesures (121 décisions de chantier, 29 mises en demeure, 6 vérification et de mesurage, 4 décisions d'arrêt d'activité),
- 3,3 % de sanctions (46 sanctions administratives, 30 procès-verbaux, 6 propositions de transaction, 1 signalement au procureur).

dont 216 décisions de salariés protégés

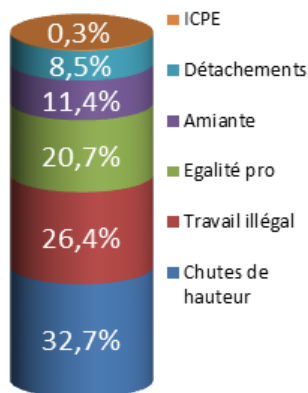
- 35,2 % de ruptures conventionnelles,
- 27,8 % pour motif économique,
- 15,7 % pour inaptitude,
- 11,6 % pour motif disciplinaire,
- 7,4 % de transferts,

88,9% des demandes accordées

Les interventions sur les priorités (1 230)

Ces interventions ont donné lieu à 1 188 suites, des observations écrites quasi systématiquement et 83 arrêts de travaux.

Interventions sur les priorités





L'activité du Pôle Travail

Accompagner la mise en place des CSE avec un enjeu pour 2021 les élections professionnelles

Les comités d'entreprises, délégués du personnel et CHSCT ont été fusionnés dans une instance unique de représentation du personnel : le comité social et économique.

La mise en place et le bon fonctionnement du CSE sont des enjeux forts pour le développement du dialogue social et de la participation des travailleurs à la vie de l'entreprise sachant qu'en 2021 près de 4,5 millions de salariés des TPE (entreprises de moins de 11 salariés) et des particuliers employeurs, vont être appelés à voter pour choisir l'organisation syndicale qui les représentera lors des négociations de branche et aux prud'hommes.

La DIRECCTE s'est mobilisée à travers diverses actions d'information, de contrôle et de conseil sur la mise en place de cette instance.

Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes

L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes a été déclarée grande cause du quinquennat. Le contexte législatif et réglementaire a fortement évolué avec notamment la mise en place de l'index égalité créant une obligation de résultat pour les entreprises en matière d'égalité salariale.

Une note globale d'index, calculée à partir d'indicateurs, objective les disparités entre les sexes au sein des entreprises.

Il s'agit de réduire ou supprimer les écarts de rémunération femmes hommes, les écarts d'augmentation et de promotion et de s'assurer des augmentations applicables aux femmes et particulièrement aux femmes de retour d'une absence liée à la maternité, ainsi que d'une représentation suffisante de femmes parmi les plus hautes rémunérations.



L'activité du Pôle Travail

Suite l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Les actions d'information et d'accompagnement, terminées, les agents de contrôle ont poursuivi l'action engagée : auprès des entreprises :

- de 50 salariés et plus n'ayant pas déclaré leur index : des courriers de rappel de la réglementation leur ont notamment été transmis.

- et de 250 salariés et plus défaillantes ou dont les indicateurs d'index exigent des améliorations tangibles, (note inférieure à 75 points sur 100) et qui doivent négocier immédiatement la mise en place de mesures correctives pour l'atteindre dans les trois ans.





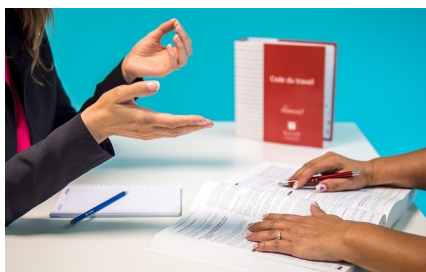
L'activité du Pôle Travail

Renseignement du public

En Haute-Savoie, 6 conseillers informent et conseillent juridiquement les usagers (employeurs et salariés) sur le droit du travail.

Les demandes concernent essentiellement les salariés, sur les sujets d'exécution et de rupture du contrat de travail.

Les modes de délivrance des renseignements ont évolué. Les usagers peuvent contacter le service de renseignement en droit du travail : en prenant des rendez-vous physiques ou téléphoniques tous les matins via notre site internet ou en posant leurs questions



en ligne sur notre site internet ; ou en joignant la plateforme téléphonique régionale, grâce au numéro unique (08 06 000 126) ; les services téléphoniques sont ouverts du lundi au vendredi de 9h à 11h30 et de 14h à 16h (prix d'un appel local).

Durant l'année 2020, les conseillers ont répondu à **7 895 demandes de renseignement** dont 5 002 réponses par téléphone, 2162 par courriels ou courriers et 731 en réception physique.

Pour améliorer et garantir l'accès de proximité au droit des citoyens, le service développe des interventions partenariales sur le droit du travail auprès de différentes structures : actions de sensibilisation au droit du travail et d'information sur le système d'inspection du travail auprès de lycéens en formation professionnelle, réunion de travail et d'échanges sur le droit du travail avec la maison de la justice d'Annemasse.



L'activité du Pôle Travail

Observatoire du dialogue social en entreprise

Cette entité tripartite consultative (organisations patronales, syndicats des salariés et Etat), créée en 2018, a vocation à aider les petites et moyennes entreprises en les informant et les conseillant sur les différentes modalités du dialogue social, facteur de progrès social et d'efficacité économique.



Malgré la crise sanitaire, les membres de cette instance qui n'ont pu se réunir, se sont entretenus régulièrement en audio conférence ce qui a permis de recueillir les interrogations des employeurs et des salariés liées à la COVID19 et de les informer notamment sur les différentes aides de l'Etat à mobiliser.

Les accords d'entreprise

1211 accords ont été déposés en en 2020, soit une baisse de 19% par rapport à 2019. 50% d'entre eux concernent l'épargne salariale.

Les autres accords portent pour les principaux sur la durée et l'aménagement du temps de travail (28.7%) et sur l'égalité professionnelle femmes/hommes (13.3%).

À noter que désormais, les accords doivent être déposés en ligne (télédéclaration), avec une version anonymisée en fichier de traitement de texte.

Dérogations au repos dominical

Dérogations préfectorales temporaires pour tout établissement

20 demandes de dérogations individuelles ont été instruites (parmi lesquelles 5 ont été refusées.)

Suite aux difficultés rencontrées par les commerces de détail du fait de la crise sanitaire 5 demandes de dérogations collectives ont été accordées 1 arrêté pour les salons de coiffure sur le département, 2 arrêtés portant sur l'ensemble des commerces de détail implantés dans deux communes et 2 arrêtés portant sur l'ensemble des commerces de détail implantés sur le département de la Haute Savoie.



L'activité du Pôle Travail

Conseillers du salarié

Les conseillers du salariés assistent les salariés dans le cadre des entretiens préalables au licenciement ou des ruptures conventionnelles, en l'absence de représentants du personnel dans les entreprises. La liste en vigueur jusqu'en mai 2022 compte 61 conseillers.



Ruptures conventionnelles

En 2020, le département compte **5 746 demandes** d'homologation de ruptures conventionnelles de contrats de travail à durée indéterminée.

- ◆ 242 ont été refusées majoritairement pour inexactitude du montant de l'indemnité ou non respect des dates de procédure ;
- ◆ 401 ont donné lieu à des irrecevabilités principalement liées à l'insuffisance d'information sur la rémunération

Service de la main-d'Œuvre étrangère

En 2020, le service de la main-d'œuvre étrangère a traité 915 dossiers (**971 en 2019**). Il a ainsi délivré 883 autorisations, pour des durées d'un mois à une durée indéterminée.

Les autorisations provisoires concernent :

- **119 conventions de stage**, ainsi que **51 assistants en langue étrangère** (38 en 2019) et **79 médecins en formation** (30 en 2019) ;
- **105 saisonniers** (95 en 2019), dans le secteur des hôtels, cafés et restaurants, dont les refuges (14), et dans le secteur de l'agriculture ;
- **23 joueurs sportifs** (9 en 2019) ;
- **171 mineurs non accompagnés** (ou mineurs isolés, 206 en 2019), pour des contrats d'apprentissage.

32 refus ont dû être notifiés, du fait de la situation du marché de l'emploi en France, des difficultés locales de recrutement dans certains secteurs et du respect par l'employeur de la réglementation du travail.



L'activité du Pôle Entreprises, Emploi, Economie

L'activité partielle

L'activité partielle est une alternative au licenciement économique. Elle permet à l'employeur, lorsqu'il fait face à des difficultés économiques, un sinistre ou des intempéries, des difficultés d'approvisionnement ou des travaux de rénovation/mise aux normes, de diminuer le temps de travail de ses salariés.



Le dispositif, qui compense en partie la perte de revenu subie par les salariés, a été fortement mobilisé depuis le début de la crise sanitaire en 2020. En Haute-Savoie, **19 129 établissements** ont fait appel à l'activité partielle ; pour un montant versé de **261, 5 millions d'euros** . Dans le cadre de l'activité réduite pour le maintien dans l'emploi à l'initiative des partenaires sociaux, **83 demandes d'activité partielle de longue durée** ont été déposées depuis juillet 2020 dont 46 accords collectifs. Ces demandes concernent 4876 salariés pour 85,5 % dans le secteur industriel.

LE FNE formation

Dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19 et de ses conséquences économiques, le dispositif FNE-Formation est renforcé afin de répondre aux besoins des entreprises en activité partielle.

Ainsi en 2020 pendant la crise sanitaire, **266 entreprises** dont le siège se situe en Haute-Savoie, ont engagé 59 003 heures de formation à destination de **3 348 salariés** en activité partielle pour un montant de **2, 4 millions d'euros**

La majorité des formations ont été mise en **Œuvre dans les industries métallurgiques (53,9%)** aussi bien en nombre de salariés qu'en volume d'heures.

Les services ont engagé 20 % des formations prises en charge par le FNE en Haute-Savoie.

Les 3/4 des formations suivies sont tertiaires, principalement dans le domaine du management, des relations au travail, de l'action commerciale et de la vente.



L'activité du Pôle Entreprises, Emploi, Economie

Licenciements économiques et sauvegarde de l'emploi

En 2020, **1144 licenciements pour motif économique** ont été notifiés aux services de l'UD, soit une augmentation de 61% par rapport à 2019 :

- 648 sont des licenciements individuels de moins de 10 salariés, en augmentation de 37 % par rapport à l'année précédente et dont 17,5 % ont été réalisés dans le cadre de procédures de liquidation judiciaire;
- 107 licenciements individuels de plus de 10 salariés ont été prononcés dont 42% concernent des entreprises en cessation de paiement.

389 emplois ont bénéficié d'un accompagnement dans le cadre de 6 plans de sauvegarde pour l'emploi (PSE) et d'une rupture conventionnelle collective (RCC). Parmi ces 7 procédures collectives, 6 relèvent du secteur industriel et 1 du secteur tertiaire.

389 emplois ont bénéficié d'un accompagnement dans le cadre de 6 plans de sauvegarde pour l'emploi (PSE) et d'une rupture conventionnelle collective (RCC). Parmi ces 7 procédures collectives, 6 relèvent du secteur industriel et 1 du secteur tertiaire.

Revitalisation des territoires

Les entreprises de plus de 1 000 salariés qui procèdent à des licenciements collectifs de plus de 10 salariés sont tenues de contribuer à la revitalisation du territoire impacté par ces pertes d'emplois.

Cette démarche, pilotée par l'UD pour le compte du préfet de département, s'effectue en concertation avec les acteurs économiques et les collectivités locales. En 2020, une convention de revitalisation a été conclue pour un montant de 85188 € et un objectif de 16 emplois à recréer, en priorité sur le bassin d'emploi d'Annecy.

8 conventions en cours depuis 2017 doivent permettre de recréer 232 emplois pour un montant de 1 115 649 € à l'échelle départementale. Ces conventions financent 38 actions (abondement de fonds de prêts, création ou reprise d'entreprise, accompagnement des personnes en difficultés sociales et professionnelles, gestion et développement des compétences...)



L'activité du Pôle Entreprises, Emploi, Economie

Plate-forme d'appui aux mutations économiques

La plateforme de la vallée de l'Arve fait partie des 13 plateformes territoriales d'appui aux mutations économiques au titre du pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi.

Ce dispositif porté par les organisations interprofessionnelles d'employeurs MEDEF et CPME ainsi que par l'agence économique du Chablais, fonctionne sous forme de guichet unique bénéficiant d'un financement régulier de l'UD 74 de la DIRECCTE.

Il réunit des acteurs économiques (Pôle Emploi, conseil régional, OPCO de proximité) qui mobilisent un ensemble d'outils à destination des entreprises bénéficiaires :

- diagnostic/aide à la décision ;
- appui au recrutement ;
- accompagnement des restructurations ;
- développement des compétences ;
- soutien à la compétitivité.

Depuis 2013, environ 643 entreprises ont été accompagnées en particulier en période de sous-activité ou pour enrichir les mesures d'accompagnement des plans de sauvegarde de l'emploi disposant de faibles moyens.

En 2020, 143 nouveaux accompagnements ont été enclenchés soit près du triple que l'année précédente, en raison de la crise sanitaire qui a mis en difficulté un grand nombre d'entreprises.

Actions partenariales de promotion de la VAE

L'UD pilote et cofinance des actions partenariales de promotion de la validation des acquis de l'expérience (VAE) pour permettre aux salariés d'obtenir toutes certifications inscrites au répertoire national RNCP.

30 entreprises ont intégré le dispositif en 2020 et un peu plus de **226 salariés** ont été informés et environ 30 ont déjà enclenché un parcours.

Certaines informations collectives ont été organisées dans le cadre de la plate-forme d'appui aux mutations économiques.

La négociation des engagements des entreprises dans le cadre de l'activité partielle de longue durée, permet de promouvoir et de booster le déploiement du dispositif.



L'activité du Pôle Entreprises, Economie Economie

Titres professionnels

L'UD délivre 51 certifications professionnelles différentes, dont elle assure également le bon déroulement des sessions d'examen à travers le contrôle des 26 centres agréés par le ministère de l'emploi, et habilite les professionnels qui se proposent pour être membres de jurys.

Ces titres professionnels sont principalement délivrés aux adultes demandeurs d'emploi ou inscrits dans un parcours d'insertion.

En 2020, malgré les confinements :

- ◆ 858 candidats se sont présentés aux 169 sessions d'examen organisées par les centres agréés;
- ◆ Parmi ces candidats : 65,5% ont obtenu leur titre professionnel et 16% d'entre eux une validation partielle;
- ◆ L'UD a validé 69 nouveaux jurys;
- ◆ 30% des titres professionnels délivrés relèvent du transport routier, marchandises et voyageurs.

Services à la personne

L'UD effectue les formalités légales de publicité (récépissé de déclaration) des organismes de services à la personne (SAP) et délivre les agréments :

- des **organismes prestataires** si leur activité concerne les enfants de moins de 3 ans et les enfants handicapés de moins de 18 ans ;
- des **organismes mandataires**.



Elle a également un rôle d'appui juridique, administratif auprès des organismes de SAP et des personnes qui envisagent la création d'une activité de SAP.

Sur 368 organismes de SAP, 62 ont fait l'objet d'un agrément et 76 d'une autorisation du conseil départemental en 2020.



L'activité du Pôle Entreprises, Emploi, Economie

Le parcours emploi compétences (PEC)

Outils d'accès à l'emploi, les contrats aidés (CAE et CIE) sont devenus **parcours emploi compétences** depuis janvier 2018.

Ciblé sur les personnes éloignées de l'emploi, en étant exigeant sur la qualité de l'employeur, de l'accompagnement et sur le développement des compétences professionnelles, le PEC se déploie dans le secteur non marchand auprès notamment des associations, des collectivités et des établissements publics. Dans le cadre du plan 1 jeune, 1 solution, une forte impulsion a été donnée dès le mois d'août aux contrats aidés en direction des publics jeunes. Le contrat initiative emploi (secteur marchand) a été ré-activé. En 2020, **210 contrats uniques d'insertion** ont été signés (198 PEC + 12 CIE) pour un montant de plus de **850 000€**.

L'insertion professionnelle des jeunes 16-25 ans

L'insertion professionnelle du public jeune figure est une priorité dans l'action de l'UD notamment avec la mise en place du plan « **1 jeune, 1 solution** » dès juillet 2020.

Les missions locales : accompagner les jeunes vers l'emploi

Il y a **4 missions locales** en Haute-Savoie (bassin Annécien, Faucigny-Mont-Blanc, Genevois haut-savoyard et Chablais). Elles exercent une mission de service public de proximité pour permettre à **tous les jeunes de 16 à 25 ans** de surmonter leurs difficultés d'insertion professionnelle et sociale. **8 986 jeunes** (dont 352 issus des QPV) ont été accompagnés et **2 833 ont accédé à l'emploi** en 2020 grâce à l'accompagnement des missions locales, soit 32% pour 44% en 2019. Pour ce faire, elles interviennent pour les accompagner vers et dans l'emploi (accueil, information, orientation) et auprès des **entreprises** pour faciliter leurs recrutements. L'UD a participé au financement du fonctionnement des 4 missions locales, dont Garantie jeunes, à hauteur de **2 005 460 €** en 2020.





L'activité du Pôle Entreprises, Emploi, Economie

Le PACEA

Le **parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie** (PACEA) est le cadre contractuel de l'accompagnement des jeunes par les missions locales depuis 2017. Il vise tous les jeunes prêts à s'engager dans cette démarche.

Le PACEA est constitué de phases d'accompagnement successives qui peuvent s'enchaîner pour une durée maximale de 24 mois consécutifs.

Les objectifs et le contenu de chaque phase sont définis avec le jeune et font l'objet d'une évaluation à leur terme, afin de mesurer avec le bénéficiaire sa progression vers l'emploi et l'autonomie.

En fonction de la situation et des besoins de l'intéressé, une allocation de 1 450€ /an peut être accordée à un jeune intégrant ce dispositif. En 2020, plus de **664 000 €** ont été mobilisés pour des jeunes à ce titre et **3 721 jeunes** sont entrés dans ce dispositif et **1 013 jeunes en sont sortis pour aller à l'emploi.**



La garantie jeunes

Destiné aux jeunes NEET (ni en emploi, ni en éducation, ni en formation) en grande précarité, ce dispositif a été généralisé en 2017 comme la modalité d'accompagnement intensive du PACEA. La garantie jeunes se fonde sur deux grands principes directeurs :

- une garantie d'accès à une diversité d'expériences professionnelles selon le principe du « job first » et un accompagnement renforcé sur une durée de 12 mois, comprenant des périodes de travail ou de formation ;
- une garantie de ressources pour le jeune avec une allocation forfaitaire mensuelle d'environ 497 €.

474 jeunes ont intégré ce dispositif dont 30 issues des QPV, pour lequel l'UD a engagé plus de **786 622 €** auprès des 4 missions locales, hors allocation versée aux jeunes.

Les retours en matière d'accès à l'emploi/formation sont positifs, la garantie jeunes se révèle un véritable accélérateur de parcours avec **57% de sorties positives en 2020.**



L'activité du Pôle Entreprises, Emploi, Economie

L'insertion par l'activité économique (I.A.E)

L'I.A.E regroupe un ensemble de structures économiques agréées et conventionnées par l'État, qui s'engagent à accueillir et à embaucher des personnes éloignées de l'emploi, pour une durée limitée et variable selon les publics.



En Haute-Savoie, on dénombre, **37 structures d'insertion par l'activité économique (SIAE)**, qui relèvent de quatre modèles économiques différents :

- **les structures qui produisent des biens et des services :**
 - 25 structures portant 74 chantiers d'insertion (ACI),
 - 7 entreprises d'insertion (EI),
- **les structures qui mettent leurs salariés à disposition d'utilisateurs :**
 - 4 associations intermédiaires (AI),
 - 1 entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI).

En moyenne ces dernières années, ces 37 structures ont accueilli plus de **2 000 personnes par an, représentant plus de 600 ETP**, dont environ 29% sont des bénéficiaires du RSA, 12% des travailleurs handicapés, et 17% des publics jeunes. Passerelles de retour vers l'emploi, les SIAE permettent à **60% des publics sortis d'accéder à une solution positive** (emploi ou formation).

En 2020, l'UD a accordé plus de **10,9 M€** aux SIAE haut-savoyardes et aux structures intervenant en soutien d'action en direction des salariés (mobilité, santé, formation, etc.). En réponse à la crise sanitaire et économique, des **soutiens financiers exceptionnels** et complémentaires aux mesures d'urgence ont été déployés, par la mobilisation du Fonds de développement de l'inclusion (FDI) autour de deux axes spécifiques :

- Un axe forfaitaire permettant de couvrir une part des pertes d'exploitations et des surcoûts liés au maintien d'activité durant la période du confinement (**830 000 € déployés à destination de 34 SIAE**)
- Un axe individualisé (appel à projets) visant à aider les SIAE à se repositionner dans un contexte économique bouleversé, et à les accompagner dans leur projet de croissance et de transformation (**730 000 € déployés à destination de 7 SIAE**)

L'objectif était double : il s'agissait de consolider les entreprises, mais aussi de les accompagner dans **un contexte de développement de l'IAE prévu par le Pacte ambition IAE** qui projette de passer de 140 000 à 240 000 personnes dans l'IAE d'ici 2022.



L'activité du Pôle Entreprises, Emploi, Economie

Le parrainage

Le parrainage consiste à faire accompagner une personne rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi par un bénévole, actif ou retraité, qui l'aide à



PARRAINAGE !

s'insérer et à se maintenir dans le milieu du travail, en lui faisant bénéficier de ses connaissances du monde professionnel et de son réseau.

En 2020, les 4 missions locales ainsi que la MIFE ont porté ce dispositif en Haute-Savoie. L'UD a financé l'accompagnement **de 131 filleuls, pour un montant de 39 955 €.**

La DRJSCS a cofinancé 40 places (12 200 €) en complément pour des jeunes issus des quartiers dits « politique de la ville ».

L'obligation de formation

La loi pour une école de la confiance du 26 juillet 2019 a posé le principe selon lequel **la formation, l'accompagnement ou l'emploi est désormais obligatoire pour tout jeune jusqu'à l'âge de sa majorité dès la rentrée 2020.** Les missions locales et les CIO du département, chargés de la mise en œuvre de cette nouvelle obligation, ont donc commencé à repérer et suivre ces jeunes sans solutions, en lien avec l'UD et le rectorat chargés du pilotage de cette mesure. Un numéro vert a été mis en place à destination des jeunes et des familles pour faciliter leur information et leur orientation vers un acteur de proximité (0 800 122 500).





L'activité du Pôle Entreprises, Emploi, Economie

La politique du handicap

Entreprises adaptées

L'entreprise adaptée (EA) est une entreprise à part entière, qui permet à des personnes reconnues travailleurs handicapés d'exercer une activité professionnelle salariée dans des conditions adaptées à leurs besoins.

La vocation de l'entreprise adaptée est de soutenir et d'accompagner l'émergence et la consolidation du projet professionnel du salarié en situation de handicap, en vue de sa valorisation, sa promotion et sa mobilité au sein de la structure elle-même ou vers les autres entreprises.



En 2020 la Haute-Savoie compte **7 entreprises adaptées** dans des secteurs diversifiés (sous-traitance industrielle, entretien espaces verts, matériel informatique reconditionné, déchets papier (collecte, recyclage, valorisation), contrôle technique automobile.

En 2020, 289 équivalents temps plein ont été conventionnés pour près de **4,4 M€** aux entreprises adaptées haut-savoyardes au titre des aides aux postes et expérimentations. 2 entreprises adaptées expérimentent le **CDD tremplin** pour **16 ETP**.

En réponse à la crise, le Gouvernement a déployé un dispositif de soutien exceptionnel en faveur des EA pour les aider à se repositionner dans un contexte économique bouleversé et à les accompagner dans leur projet de croissance et de transformation. Le FATEA (Fonds d'accompagnement à la transformation des entreprises adaptées) a ainsi été mobilisé à hauteur de **1,6M€**.

L'engagement national « **Cap vers l'entreprise inclusive** » signé le 12 juillet 2018 prévoit une augmentation importante des mises à l'emploi dans ce secteur d'ici à 2022.

Afin **d'accompagner cette nouvelle dynamique** portée à ce secteur, l'UD Haute-Savoie a mis en place depuis 2019 une instance locale réunissant les entreprises adaptées, le service public de l'emploi, la MDPH, l'AGEFIPH, l'UNEA, les centres de réadaptation professionnelle et le conseil départemental.



CONTACTS

Unité départementale de Haute-Savoie

DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes

Au 31 décembre 2020 l'unité départementale de Haute-Savoie compte 60 agents , dont plus des deux-tiers sont des femmes, et répartis en 2 pôles :

30 % des effectifs relèvent du
pôle Emploi et Entreprises

**3 rue Paul Guiton
à Annecy**

70 % des effectifs relèvent du
pôle Travail,

**48 avenue de la république
À Cran Gevrier**



Retrouvez tous les contacts de l'unité départementale de Haute-Savoie de la DIRECCTE à l'adresse suivante :

<http://auvergne-rhone-alpes.direccte.gouv.fr>